



SAUVONS LES PRUD'HOMMES DES LOCATAIRES !

Le Val-de-Marne a une Commission Départementale de Conciliation (CDC) qui permet de concilier de nombreux dossiers conflictuels entre locataires et propriétaires/bailleurs. Elle existe depuis plus de 10 ans et a montré son efficacité pour éviter que les locataires ou les propriétaires ne se retrouvent au tribunal pour des charges impayées, un dépôt de garantie non rendu ou des réparations non effectuées.

La Commission Départementale de Conciliation est une instance paritaire bailleurs/associations de locataires. La CNL, très active dans cette commission, la préside une année sur deux et veille au bon déroulement de son fonctionnement.

Ce prud'homme des locataires ne s'est pas réuni depuis 5 mois à cause du manque de personnel et de la volonté des autorités préfectorales de ne pas développer ce genre d'instance. Comme pour les prud'hommes, la préfecture entrave le bon déroulement de la conciliation.

L'ensemble des locataires doit se mobiliser pour sauvegarder leurs prud'hommes.

La CDC
en quelques chiffres 2020 :

401

dossiers

soit 24 % de + que 2019

284

dossiers instruits en séance

119

conciliations

soit 42 % des dossiers

72 %

des dossiers instruits
par les locataires

**LA CNL DU VAL DE MARNE APPELLE
A UN GRAND RASSEMBLEMENT :**

MARDI 2 NOVEMBRE 2021

A 16H30

DEVANT LA PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT - FEDERATION CNL DU VAL-DE-MARNE

27, avenue Lucien Français (esc. 3) 94400 VITRY-SUR-SEINE - Tél. : 01 43 91 11 11 - E-mail : cnl.94@wanadoo.fr

Site internet : www.cnl94.fr - Twitter : @cnlvaldemarne - Facebook : /cnl94